

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
SEANCE DU 11 octobre 2019**

**Objet : Avenant N°39 au contrat de concession – Mise en affermage de nouveaux raccords - Montées en débit de l'Axe2 bis SDAN pilote**

L'an deux mille dix-neuf, le onze octobre à quatorze heures et trente minutes, le comité syndical du Syndicat Mixte DORSAL, dûment convoqué le deux octobre 2019, se réunit en session ordinaire, salle Lac du Causse à l'Hôtel de Région Nouvelle Aquitaine, site de Limoges, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie BOST, son Président.

En exercice : 51 – 161 voix

Présents : 37 (dont 14 procurations) - 131 voix

Votants : 37 Pour soit 131 voix

Sont présents :

Mr Jean-Marie BOST – 6 voix - Président  
Mme Hélène ROME – 6 voix – 2<sup>ème</sup> VP  
Mme Hélène FAIVRE – procuration donnée à Mr JM Bost - 6 voix – 3<sup>ème</sup> VP  
Mr Yves RAYMONDAUD – 6 voix – 4<sup>ème</sup> VP  
Mr Jean-Pierre BERNARDIE – 2 voix – 5<sup>ème</sup> VP  
Mr Alain AUZEMERY – 1 voix – 7<sup>ème</sup> VP  
Mr Jean BARIAUD – suppléant de Mr Y. Le Gouffe – 1 voix  
Mr Jean-Paul BARRIERE – 1 voix  
Mr Nady BOUALI – 1 voix  
Mr Jean-Jacques CAFFY – 1 voix  
Mr Pascal COSTE – procuration donnée à Mme H. Rome – 6 voix  
Mr Pierre COUTAUD – procuration donnée à S. Vallée - 2 voix  
Mr Pierre DESARMENIEN - 1 voix  
Mr Patrick DUROUX – 1 voix  
Mr Alain FAUCHER – procuration donnée à Mme G. Barat – 1 voix  
Mr Thierry GAILLARD - procuration donnée à Mr V. Turpinat – 6 voix  
Mme Sarah GENTIL – procuration donnée à Mr C. Hanus – 2 voix  
Mme Michèle GUILLOU – suppléante de Mr Philippe Jenty - 2 voix  
Mr Laurent GUINARD - 1 voix  
Mr Christian HANUS – 2 voix  
Mme Geneviève BARAT – suppléante de Mr M. Hazouard - 15 voix  
Mr Vincent JALBY – procuration donnée à Mme M. Guillou - 2 voix  
Mr Francis LATRONCHE – suppléant de Mr P. Vergnolle – 1 voix  
Mr Jean-Claude LEBLOIS – procuration donnée à Mr Y. Raymondaut - 6 voix  
Mr Jean-Louis MICHEL – 2 voix  
Mr Jean-Michel MONTEIL – procuration donnée à JJ. Caffy - 1 voix  
Mr Christophe PATIER – procuration donnée à Mr JL Michel - 15 voix  
Mr Christian PRADAYROL - procuration donnée à Mr JP. Bernardie – 2 voix  
Mr Christian REDON-SARRAZY – 1 voix  
Mme Valérie SIMONET – procuration donnée Mr P. Désarménien – 6 voix  
Mr Jean-Michel TEULIERE – procuration donnée à Mr P. Duroux – 1 voix  
Thierry TROLONG – procuration donnée à JC. Trunde – 1 voix  
Mr Jean-Claude TRUNDE – suppléant de Mr S. Gaudy – 1 voix  
Mr Vincent TURPINAT - 1 voix – 6<sup>ème</sup> VP  
Mme Stéphanie VALLEE – 6 voix  
Mr Joël VILARD – 1 voix  
Mr François VINCENT – 15 voix

Conseiller Départemental Haute-Vienne  
Vice-Présidente Département Corrèze  
Vice-Présidente Département Creuse  
Vice-Président Département Hte-Vienne  
Conseiller Agglo Bassin Brive  
Vice-Président CC ELAN Limousin Avenir Nature  
Vice-Président de la CC Briance Combadé  
Vice-Président CC Haut Limousin en Marche  
Vice-Président Agglo Grand Guéret  
Vice-Président CC Pays d'Uzerche  
Président Département Corrèze  
Vice-Président du Syndicat de la Diège  
Président CC Marche et Combraille en Aquitaine  
Vice-Président de la CC Val de Vienne  
Président de la CC de Noblat  
Vice-Président Département Creuse  
Adjointe au Maire Ville de Limoges  
Déléguée titulaire du Syndicat de la Diège  
Conseiller Communautaire CC Gartempe St Pardoux  
Adjoint au Maire Ville de Limoges  
Vice-Présidente de la Région Nouvelle Aquitaine  
Adjoint au Maire Ville de Limoges  
Vice-Président de la CC du Pays de St Yrieix  
Président Département Haute-Vienne  
Conseiller Communautaire Agglo Bassin Brive  
Vice-Président CC Midi Corrèzien  
Conseiller Régional Nouvelle Aquitaine  
Vice-Président Agglo Bassin Brive  
Vice-Président de la CC Briance Sud Haute-Vienne  
Présidente du Département de la Creuse  
Vice-Président CC Xaintrie Val-Dordogne Mr  
Conseiller communautaire CC Portes Creuse Marche  
Vice-Président CC Creuse Sud-Ouest  
Vice-Président de la CC Creuse Confluence  
Conseillère Départementale de la Corrèze  
Vice-Président de la CC Ouest Limousin  
Conseiller régional de la Région Nouvelle Aquitaine

Sont excusés :

Mr Didier BARDET – (et son suppléant) - 1 voix  
Mr Pierre CHEVALIER – (et son suppléant) - 2 voix  
Mr Arnaud COLLIGNON (et son suppléant) – 1 voix  
Mr Francis COMBY – (et son suppléant) 1 voix  
Mr Eric CORREIA (et son suppléant) – 1 voix  
Mr Francis DUBOIS – (et son suppléant) - 1 voix  
Mr Alain LAGARDE – (et son suppléant) - 1 voix  
Mr Etienne LEJEUNE – (et sa suppléante) – 1 voix  
Mr Jean-Luc LEGER (et son suppléant) - 1 voix  
Mr Didier MARCELLAUD – (et son suppléant) – 1 voix  
Mr Guy MERIGOUT – 1 voix  
Mr Philippe NAUCHE – (et son suppléant) – 15 voix  
Mme Mélanie PLAZANET (et son suppléant) – 1 voix  
Mr Gérard ROUMILHAC (et son suppléant) – 1 voix

Vice-Président CC Monts et Vallées Ouest-Creuse  
Président du Syndicat de la Diège  
Vice-Président Tulle Agglo  
Président CC Pays Lubersac Pompadour  
Président Agglo Grand Guéret  
Président de la CC Ventadour Egletons Monédières  
Conseiller Communautaire Tulle Agglo  
Président CC Monts et Vallées Ouest-Creuse  
Président de la CC Creuse Grand Sud  
Vice-Président CC Pays de Nexon Monts de Chalus  
Conseiller Délégué CC Haut Limousin en Marche  
Vice-Président de la Région Nouvelle Aquitaine  
Conseillère Communautaire CC Portes de Vassivière  
Vice-Président CC ELAN Limousin Avenir Nature

Dans le cadre du contrat de concession signé avec Axione Limousin, au titre des obligations mises à la charge du Délégué et en référence aux avenants d'affermage qui ont déjà été signés, un nouvel avenant doit être contractualisé pour la mise en affermage de tous les biens issus des opérations de montée en débit, réalisées par DORSAL et inscrites dans le cadre de l'axe2 bis du SDAN pilote.

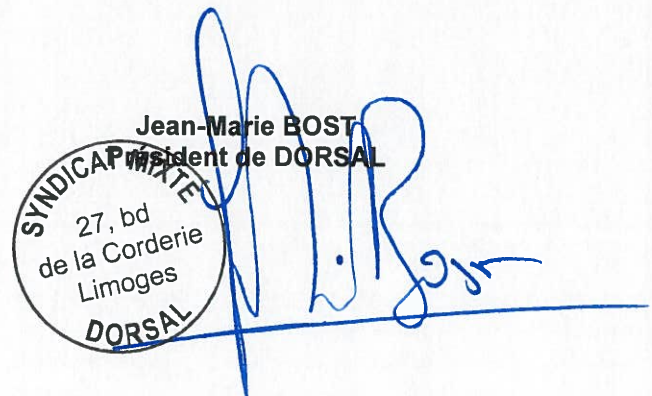
Ces ouvrages appartiennent au Syndicat et constituent de nouveaux raccordements non prévus au contrat de concession initial mais nécessaires et indispensables pour l'évolution de l'infrastructure de télécommunications haut-débit telle que réalisée et gérée par le Délégué.

L'objet de l'avenant N°39, dans la continuité des avenants déjà mis en place antérieurement, est de remettre au Délégué, Axione Limousin, ces raccordements, qui juridiquement sont des ouvrages affermés, afin qu'il les gère conformément aux dispositions du contrat de concession.

**Après avoir délibéré, les délégués du comité syndical décident, à l'unanimité :**

- **de valider l'avenant N°39 tel que présenté en annexe,**
- **de donner autorisation au Président pour signer l'avenant N°39 au contrat de DSP, conclu avec Axione Limousin, pour la mise en affermage de nouveaux raccordements de Montée en débit de l'Axe2 bis du SDAN pilote ;**
- **de donner autorisation au Président pour signer tout document se rapportant à cet avenant.**

Jean-Marie BOST  
Président de DORSAL



SYNDICAT MIXTE  
27, bd  
de la Corderie  
Limoges  
DORSAL

**Certifié transmis au représentant de l'Etat le  
Publié par affichage le :**



N°714-2